

Numéro 35

Mairie

21, rue du Docteur Audé
85200 - L'ORBRIE
n° INSEE : 85167

Tél. : 02.51.69.06.72
Fax : 02.51.69.70.63

Ecrivez-nous : mairie.lorbrie@wanadoo.fr
lorbrie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Mardi, Mercredi et Jeudi :
9h00/12h00
Lundi et Vendredi :
14h00/18h00

BIBLIOTHEQUE

Mardi : 16h30/18h30
Mercredi : 15h30/18h30
Vendredi : 16h30/18h30
Tél. : 02 51 51 07 39
bibliothequeclodaria.orbrie@orange.fr

PERMANENCES DES ÉLUS

Mme le Maire :
Les mardi et mercredi
de 10h00 à 12h00
ou autres sur rendez-vous

~

Maire et adjoints :
Le mercredi
de 17h00 à 18h00

~

Directeur de publication
Noëlla LUCAS - Maire

Comité de rédaction
Brigitte Grimaud
Jean Charles Guiadeur
Nicolas Cellier
Pascal Pierre

Location salle polyvalente

Réservation :
s'adresser en mairie

Remise des clés :
s'adresser à

Eliane BOBINEAU
Tél. 02 51 51 18 39
ou 06 43 16 75 35



INVITATIONS

Vœux du Maire

Noëlla Lucas et le Conseil Municipal
ont le plaisir d'inviter toutes les familles Orbriennes et les acteurs de
la commune à la cérémonie des vœux de la nouvelle année,

le samedi 14 janvier 2017 à partir de 18 heures

à la salle polyvalente où le verre de l'amitié sera offert.



Repas du Nouvel An

La Présidente et les membres du CCAS
(Centre Communal d'Action Sociale)

vous convient au traditionnel repas annuel suivi d'un après-midi
de jeux et de détente,

le dimanche 15 janvier 2017 à 12 h 00 à la salle polyvalente.

(Renseignements et inscriptions auprès de la mairie)

Dans l'attente de vous rencontrer,
je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël.

Le Maire



Séances du Conseil Municipal

Compte rendu de la séance du 22 septembre

Le Conseil Municipal :

arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de L'Orbrie ; **dresse le bilan** de la concertation mise en œuvre en application code de l'urbanisme ; **charge** Madame le Maire de poursuivre la procédure légale ayant pour but l'approbation du PLU ;

décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 6 route de Puy Chabot, section C numéro 981, d'une contenance de 1277 m² ;

décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 8 ruelle des Ecoliers, section C numéro 294, d'une contenance de 40 m² ;

concernant le marché de restructuration de l'école du Parc, **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 du lot n°1 (gros-œuvre) pour un montant de **3 435,40 euros HT** correspondant à des réparations de pierres; **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 du lot n°4 (charpente bois, menuiseries extérieures et intérieures) pour un montant de **1 595,22 euros HT** correspondant à diverses adaptations de chantier ;

La finition du revêtement clair de la cour sera revue pendant les vacances d'automne.

Les plantations dans les massifs seront effectuées à l'automne.

Les radiateurs électriques des locaux scolaires seront remplacés pendant les vacances d'automne.

accepte de renouveler le bail commercial entre la Commune de L'Orbrie et Madame Marie-Luce FLAVIEN pour exploiter le salon de coiffure ; **autorise** Madame le Maire à signer le contrat à compter du 1^{er} octobre 2016 pour une nouvelle durée de 9 ans ; **décide de maintenir** le montant du loyer à 400 euros HT / 480 euros TTC révisable annuellement ; **confie** la rédaction de l'acte à l'office notarial de Fontenay-le-Comte ; **dit** que les frais d'acte sont à la charge du preneur ;

accepte de régulariser la situation statutaire, comme agent pluri-communal, de l'agent affecté à la bibliothèque et à la mairie, en créant un poste d'adjoint administratif à raison de 18 heures par semaine et un poste d'adjoint du patrimoine à raison de 12 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2017 et en supprimant le poste d'adjoint du patrimoine à 30 heures par semaine; **autorise** Madame le Maire à prendre les arrêtés de nomination le moment venu, après avis des instances paritaires ;

adopte le compte d'affermage 2015 de l'assainissement collectif présenté par la Saur ; **décide de procéder** à la décision modificative n°2-2016 du budget assainissement afin de comptabiliser les écritures ;

maintient les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2017:

Part fixe annuelle :	40,00	€ HT / logement
Part proportionnelle :	0,82	€ HT / m ³
Usagers mixtes (service public et puits)	forfait de 25 m ³	par an et par personne habitant dans le logement

prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2015, qui, conformément à la législation, sera mis à la disposition du public ;

accepte de verser une contribution financière de 423 euros à l'OGEC Saint-Trinité de Fontenay-le-Comte pour la scolarisation en classe d'ULIS d'une élève ayant son domicile dans la commune, au titre de l'année scolaire 2015-2016 ; **procède** à la décision modificative n°1-2016 du budget communal pour inscrire cette dépense ; **autorise** Madame le Maire à effectuer le versement ;

accepte la proposition de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte résultant de la délibération du conseil communautaire du 12 septembre 2016 ;

Séances du Conseil Municipal

donne un avis favorable sur la répartition du nombre des conseillers communautaires de la Communauté de communes par commune à compter du 1^{er} janvier 2017 selon les modalités suivantes :

Après fusion

Communes		Communes	
Fontenay-le-Comte	20	Montreuil	1
Doix-Fontaines	2	Bourneau	1
Saint-Michel-le-	2	Petosse	1
Longèves	2	Pouillé	1
Mouzeuil-Saint-	1	Le Poiré-sur-Velluire	1
Foussais-Payré	1	Auzay	1
Pissotte	1	Velluire	1
Le Langon	1	Marsais-Sainte-Radegonde	1
Mervent	1	Saint-Cyr-des-Gâts	1
Sérigné	1	Saint-Valérien	1
L'Hermenault	1	Chaix	1
Vouvant	1	Saint-Laurent-de-la-Salle	1
L'Orbrie	1	Saint-Martin-des-Fontaines	1
St-Martin-de-Fraigneau	1	TOTAL : 49	

décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée de 5 ans, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie ; **fixe** le taux de l'exonération à 50% ; **charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

décide d'augmenter le temps de travail de l'agent d'animation non-titulaire affecté au restaurant scolaire, à la garderie périscolaire et aux nouvelles activités périscolaires de 26 h à 27 h par semaine à compter du 1^{er} septembre 2016 ; ce temps de travail est annualisé ; **autorise** Madame le Maire à conclure l'avenant au contrat à durée indéterminée correspondant ;

approuve le remplacement des sols souples dans la classe des GS-CE1 et dans le hall d'accueil de l'école publique du Parc ; **accepte** à cet effet la proposition de l'entreprise CALANDREAU de Chantonay pour un montant de 5 136,37 euros HT / 6 163,64 euros TTC ; **autorise** Madame le Maire à signer le devis et à engager les travaux ;

accepte la proposition de Madame Marion DUPRÉ d'un montant de 300 euros HT pour animer 8 séances d'éveil musical à l'école publique du Parc ; **autorise** Madame le Maire à signer le devis.

Questions diverses

Contrat communal d'urbanisme travaux

Le Conseil départemental a attribué une subvention de 111 647 euros (représentant 40 % de la dépense HT) à la commune pour les projets d'espace périscolaire, aménagement du centre bourg et rénovation thermique du café-restaurant.

Mise à disposition de la salle « Pierre Epron »

A ce jour, deux associations se partagent le local : l'atelier photographique « Dans l'image » le mercredi ; l'association les Pitchouns le jeudi matin.

Nouvelles associations

Une chorale s'est constituée sous la direction de Marion DUPRÉ, professeure de musique. Le premier cours a eu lieu le 20 septembre à la salle annexe.

Madame DUPRÉ assurera l'animation du repas du Nouvel an organisé par le CCAS en 2017.

l'association « The brother's trial » a été créée par David CHARPENTIER et propose des démonstrations de franchissement d'obstacles et d'équilibre à vélo.

Compte rendu de la séance du 20 octobre

Le Conseil Municipal :

confirme sa volonté de poursuivre la gestion du parc départemental de la Grotte ; **prend note** des nouvelles modalités de calcul à la baisse de la participation départementale ;

Séances du Conseil Municipal

s'étonne toutefois du taux ramené à 50 % comme pour les parcs et jardins, alors que le parc de la Grotte est classé espace naturel sensible départemental et répond à l'ensemble des objectifs de gestion s'appliquant à ces sites; **sollicite** la restauration du taux à 70 % dans la convention 2017 ; **accepte** le programme d'entretien prévisionnel 2017 et **autorise** Madame le Maire à le transmettre au service Nature du Conseil départemental ; **approuve** la convention avec le Département concernant le remplacement de l'abri bus situé rue de Bône ;

approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte du 26 septembre 2016 et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celle-ci ;

approuve le remplacement du chauffage du café restaurant du Parc ; **opte** pour la solution d'un chauffage réversible par pompe à chaleur ; **accepte** le devis de l'entreprise Devanne de 85200 Fontenay-le-Comte pour un montant de 4 926,07 euros HT / 5 911,28 euros TTC ; **autorise** Madame le Maire à signer le devis ; **engage** la réflexion sur l'isolation des murs de la salle de bar ;

décide de maintenir les tarifs de location des salles communales et des tables et chaises ; **dit** que la chorale bénéficie de la gratuité de la salle pendant la première année de fonctionnement et que la salle Pierre Epron (ancienne cantine) est réservée à un usage associatif ;

à la majorité, **est favorable** pour maintenir le mode de fonctionnement actuel du Club House, à savoir un usage prioritaire à l'association ESV avec la possibilité d'une mise à disposition aux habitants et aux adhérents du club pour y organiser des manifestations privées en dehors du calendrier associatif ;

autorise Madame le Maire à renouveler la convention en ce sens avec le Président de l'association « Entente Sud Vendée » ;

décide de maintenir une inspection périodique annuelle des équipements sportifs communaux par un bureau de contrôle agréé ; **opte** pour la proposition de l'APAVE pour un coût annuel de 380 euros HT ;

à la majorité, **demande** à Monsieur le Garde des Sceaux de retenir le site de Fontenay-le-Comte pour implanter une nouvelle prison.

Questions diverses

Contrat Vendée Territoires 2017-2020

Afin d'accompagner les territoires, le Département a créé le « Contrat Vendée Territoires » en mobilisant une enveloppe globale de 56 millions d'euros sur 4 ans.

La future Communauté de communes « Pays de Fontenay-Vendée » devrait recevoir une attribution de 3 415 310 euros pour la période de 2017-2020 dans le cadre de ce contrat. Toutes les communes membres pourront en bénéficier.

Compte rendu de la séance du 24 novembre

Le Conseil Municipal :

affirme son intention de demander un fonds de concours à la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte pour participer au financement des travaux de mise en accessibilité :
des sanitaires et du parking de la salle polyvalente de la cour de l'école publique du Parc du centre bourg aux abords de l'église St-Vincent

Le fonds de concours maximum pouvant être alloué est fixé à 20 000 euros.

Les travaux devront être réalisés au plus tard le 31 décembre 2017 et représenter un coût minimum de 40 000 euros HT.

Séances du Conseil Municipal

est informé des travaux de finition des locaux périscolaires

Sol stabilisé de la cour périscolaire

Le revêtement posé ne donne pas satisfaction. La malfaçon est reconnue. Les négociations sont en bonne voie pour refaire ce sol. Les travaux ne pourront se réaliser qu'au printemps car tributaires de la météo.

Lot n°5 - Plâtrerie / Isolation

Le titulaire est placé en liquidation judiciaire et n'a pas terminé la cloison de la cage d'escalier qui mène vers les combles. L'entreprise Coudronnière est retenue pour finir les travaux pour un montant de 603 euros HT.

est informé des remarques formulées par les riverains lors de la réunion de présentation de l'opération d'aménagement du centre bourg et des abords de l'église Saint-Vincent, **décide de revoir** l'aménagement de l'impasse Saint-Vincent, en maintenant la circulation à double sens et en ne conservant que deux places de stationnement (dont une pour les personnes à mobilité réduite et une affectée aux cérémonies) ; **reporte** l'approbation du dossier de consultation des entreprises ;

autorise Madame le Maire à renouveler la convention d'entretien des poteaux d'incendie avec la SAUR ; la prestation comprend l'entretien préventif annuel de 17 poteaux d'incendie ; le forfait de rémunération s'établit à 31euros HT par poteau ; l'option peinture est facturée 26 euros HT en sus ;

prend acte des informations sur l'enquête de recensement de la population 2017 ; **autorise** Madame le Maire à nommer deux agents recenseurs ; **fixe** la rémunération des agents à 1,80 euros par bulletin individuel, 1,15 euros par feuille de logement (100 euros de temps de formation).

Les agents recenseurs recrutés seront présentés dans le bulletin municipal de décembre et sur le site web.

accorde une subvention exceptionnelle de **525 euros** à l'APE du RPI L'Orbrie - Pissotte pour le projet de classe transplantée en Auvergne de la classe des CM du 23 au 27 janvier 2017 ; **prévoit** les crédits nécessaires en procédant à la décision

modificative n°2-2016 du budget communal ;

autorise Madame le Maire à signer la convention de collecte et de traitement des ordures ménagères produites par les services communaux, proposée par Sycodem pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section B numéro 630, situé 238 route de Mérité.

Questions diverses

Désignation des délégués communautaires

A compter de la fusion entre les communautés de communes de Fontenay-le-Comte et de l'Herme-nault, un nouveau conseil communautaire siègera. Son installation est prévue le 9 janvier 2017.

En application du code général des collectivités territoriales, les sièges sont pourvus dans l'ordre du tableau. Par suite, siégeront au futur conseil communautaire issu de la fusion :

le Maire, Noëlla LUCAS, titulaire
le premier Adjoint, Jean-Luc LAMY, suppléant

Conseil Municipal des Enfants

La première réunion a eu lieu le 2 novembre.

Les projets des déclarations de candidature ont été classés :

- aire de jeux pour enfants de plus de 8 ans
- mettre des animaux dans le parc
- abri bus
- Vide grenier spécial jeunesse
- cultiver un potager (partage d'expériences avec des aînés)
- organiser un grand pique-nique intergénérationnel avec découverte d'un sport collectif

La prochaine réunion aura lieu le 18 janvier.

Questions diverses évoquées :

- le nettoyage de la mousse sur les trottoirs ;
- l'information des familles sur les activités NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) proposées aux enfants scolarisés sur le site de Pissotte.

Infos communales

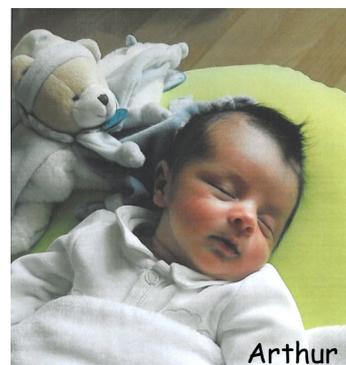


Bienvenue aux bébés...

Luna Carceles née le 5 janvier
Leyla Leclerc Oranli, née le 23 février
Gabriel Rambaud, né le 25 février
Arthur Bernard, né le 14 mai
Sacha Prouzeau né le 24 novembre
Emma Hay née le 8 décembre



Luna



Arthur

Meilleurs vœux de bonheur...

Sabrina Franssen & Florian Chapillon le 16 juillet



Ils nous ont quittés...

Monique Claverie le 18 mars
Joseph Gourmaud le 11 avril
Martial Mandin le 1er juillet
Clémence Augereau le 2 août
Brice Baudry le 10 août



Infos communales

Le Conseil Municipal des Enfants



Le samedi 8 octobre 2016, les jeunes orbriens ont élu leurs représentants au Conseil Municipal des Enfants.

Félicitations aux sept candidates élues. Elles seront les porte-paroles des enfants orbriens durant 2 ans.

De gauche à droite :

Au 1er rang :

Alice SORIN
Clémentine TESSON
Yaëlle PAILLERAU MAUGUILLET

Au 2ème rang :

Graziella MAGNIN
Elise CLAEYS
Adélie AUDEBRAND
Honorine BRISARD

« Les Voyageurs du Soir »

Depuis 2011, le Département organise un projet de soutien et de promotion de la lecture, de la musique et du cinéma via le blog des *Voyageurs du Soir*.

En 2017, la bibliothèque Clod'Aria participera à ce projet et vous proposera un voyage autour de l'Ouest Américain intitulé « Il était une fois dans l'ouest... »



Soirée "Read West"
le vendredi 31 mars 2017 à 20 h 30
à la bibliothèque Clod'Aria



Au programme : lectures théâtralisées illustrées d'extraits de film,
de musique ainsi qu'une danse contry animée par l'association
« Hd West Contry » de St Martin de Fraigneau...



Animation pour adultes - Entrée libre

Infos communales

Le recensement du 19 janvier au 18 février 2017



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Le recensement par internet, c'est plus pratique !

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne ».
- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.



Les agents recenseurs

Messieurs Michel Michaud et Tony Frappier ont été désignés comme agents recenseurs pour la commune de L'Orbrie.

Ils se rendront selon leur secteur à votre domicile à partir du

jeudi 19 janvier 2017



Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Infos communales

En attendant le Haut Débit...

Depuis de nombreuses années de nombreuses familles orbriennes se plaignent des disfonctionnements du débit internet. Le département de la Vendée a opté au travers du syndicat « Vendée numérique » pour la montée en débit avant l'arrivée de la fibre optique qui permettra le haut débit.

Une armoire de sous-répartition a été installée au giratoire de Bône pour réduire la distance de nombreuses résidences orbriennes avec le sous-répartiteur de Fontenay le Comte, ainsi, nous sommes passés globalement de 5 km à 1 km du sous-répartiteur gagnant ainsi en qualité de débit.

Depuis le 4 novembre 2016, comme l'a été expliqué lors de la réunion publique en la salle des fêtes de Pissotte (réunion commune aux deux communes), chaque foyer a pu bénéficier d'une montée en débit. En effet, certains foyers de la commune avaient un débit inférieur à 1Mbits/s.

Aujourd'hui, une majorité bénéficie d'un débit supérieur à 20 Mbits/s, ce qui leur donne droit à la VDSL. Pour connaître votre situation personnelle par rapport à votre ligne téléphonique, vous pouvez consulter le site <http://www.degrouptest.com>, puis interpeller votre opérateur internet pour bénéficier des meilleures offres internet, télévision et téléphonie.

En complément de la montée en débit, la fibre optique sera déployée progressivement sur tout le département. Ainsi, plus de 3 000 km de fibres vont être déployés afin de desservir 370 zones d'activités et plus de 1 000 sites prioritaires publics (mairies, collèges, écoles, maisons de santé, EHPAD...). Des travaux qui devraient commencer en 2017 et s'étendre jusqu'en 2020.

Des plaquettes d'information sont disponibles en mairie.



Site Internet

Retrouver toutes les informations utiles sur le site internet de la commune :

lorbrie.fr

Plan Local d'Urbanisme

Le dossier est en cours d'instruction auprès des différents services de l'Etat et des personnes associées.

Travaux d'entretien

Aire de jeux

Ajout de copeaux de bois.



Pôle scolaire



La cantine



Ecole publique du Parc

Changement et pose
de radiateurs radian
dans les classes.



La garderie

Renouvellement des tables et des chaises
en janvier.

et d'aménagement...

Restaurant « La Balançoire Bleue »

Installation d'une pompe à chaleur.



Canalisations d'eau

Rue des Fontnelles : renouvellement des canalisations d'eau par Veolia, maître d'œuvre, et Vendée Eau avant réfection de la voirie en 2017.



Busage des fossés



Une partie de la rue de la Chaume.



Route de Pilorge : du chemin du Cloucq jusqu'au pont de Pilorge, côté droit.



Infos communales

Tarifs de mise à disposition des salles communales et du mobilier

COMMUNE		HORS COMMUNE	
ETE	HIVER	ETE	HIVER
à partir du 1 ^{er} mai	à partir du 1 ^{er} novembre	à partir du 1 ^{er} mai	à partir du 1 ^{er} novembre

ASSOCIATIONS

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
Assemblée générale	GRATUIT		60	80
Concours de cartes Loto	80	120	250	300
Vin d'honneur	60	100	150	190
Manifestation sportive ou culturelle	110	150	250	300
Dîner ou buffet dansant	110	150	250	300

Les associations communales bénéficient d'une manifestation gratuite par an.

PARTICULIERS

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
Vin d'honneur	80	130	150	200
Repas de famille ou buffet	130	190	270	340
Mariage et lendemain ou location 2 jours	260	330	420	530
Mariage (la journée)	220	280	320	430

	ETE à partir du 1 ^{er} mai	HIVER à partir du 1 ^{er} novembre
Salle Annexe de la salle polyvalente	60	80
Salle Annexe de la salle polyvalente rassemblement des familles et proches du défunt en cas d'obsèques	30	30
Salle du Club House (location réservée aux adhérents de l'Entente Sud Vendée et aux habitants)	60	80

Location du mobilier (location réservée aux habitants)

Chaises.....forfait 20 €
Tables et chaises (ou bancs) sans livraisonforfait 30 €
Tables et chaises (ou bancs) avec livraison.....forfait 50 €

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

Les services administratifs et techniques seront fermés le **lundi 26 décembre 2016**.

Espace Pierre Epron

Depuis le déménagement du restaurant scolaire et garderie, l'Espace Epron accueille actuellement deux associations :

- ⇒ Association des assistantes maternelles « Les Pitchouns »,
- ⇒ Club photo « Dans l'Image ».

Infos des associations

Association de théâtre « L'ÉTINCELLE »

Une nouvelle année commence et les répétitions aussi .
Nous comptons sur votre présence pour nous réchauffer de vos applaudissements.
Cette année, nous vous proposons une comédie en 3 actes :

« Allô chérie... J'ai délocalisé ta mère ! » de Jean-Paul CANTINEAUX

40ème jour de grève anti-délocalisation à « France Cellulose », leader européen du papier toilette. Au grand dam du PDG , Charles Antoine de Montaignu, un pittoresque quatuor syndical, soutenu par sa belle-mère, décide d'occuper son bureau. Une secrétaire coincée, une épouse voyageuse, un préfet bien prudent, un journaliste opportuniste, un officier de police dépassé, une médiatrice du gouvernement séduisante, un ministre africain très attendu et une femme de ménage très curieuse vont démêler ou compliquer à souhait les nœuds du conflit.

La troupe des jeunes « les Allumettes » jouera en avant première :
« Ecole anti-terrorisme » de Pascal Martin.

Venez vous divertir et passer un bon moment en notre compagnie lors de nos représentations suivantes :

L'Orbrie, salle polyvalente :

- Samedi 25 février 2017 à 20h30
- Dimanche 26 février 2017 à 14h30

St Michel le Cloucq, salle polyvalente :

- Vendredi 03 Mars à 20h30
- Samedi 04 Mars à 20h30
- Dimanche 05 Mars à 14h30

Réservations au 02 51 69 36 05 ou au 02 51 51 61 64 entre 18h00 et 20h30.

Venez nombreux !



Infos sociales



Vous recherchez «un quotidien plus serein...» ?



NOUS VOUS PROPOSONS

Pour LES PARTICULIERS

Des services/de la mise à disposition de main-d'œuvre:

- Ménage – Repassage*
- Jardinage*
- Garde d'enfants +3ans*
- Entretien des espaces verts*
- Manutention - Déménagement
- Petits travaux de bricolage*
- Peinture - Bricolage
- Gardiennage de maison*
- Garde d'animaux*

* Deducible des impôts selon la loi en vigueur

Pour LES PROFESSIONNELS

Des services/de la mise à disposition de main-d'œuvre pour les collectivités locales, les associations et les entreprises:

- Espaces verts - Voirie
- Restauration Collective
- Nettoyage - Propreté
- Surveillance d'école
- Distribution de tracts
- Évènementiel...
- Agro-Alimentaire
- BTP
- Restauration - Hôtellerie
- Manutention

NOUS NOUS ENGAGEONS

Visiter et suivre les chantiers

Étudier les prestations sur mesure

Évaluer les missions de travail



Loc'Services

Location de matériel de jardinage, de bricolage et de nettoyage aux clients de Multi Service Sud Vendée (sous-condition de mise à disposition de salarié)

Rejoignez-nous!

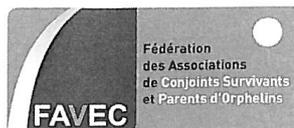
facebook

Multi Service Sud Vendée
10 bis rue de l'ancien Hôpital
85200 Fontenay Le Comte
Tél : 02-51-69-39-39 - Fax : 02-51-50-09-74
www.mssv.fr
mssvdefii@wandoofr



simplifiez-vous la vie!

Infos sociales



Fédération des Associations de Conjointes Survivants (FAVEC)

Association Départementale
Des Conjointes survivants,
Et Parents d'Orphelins
FAVEC 85
15 rue Anatole France
85000 La Roche Sur Yon
Email: advc85@sfr.fr
Tél : 02.51.37.03.14

Face au Veuvage,
Ensemble, Continuons

N°vert : 08.00.00.50.25

Appel gratuit 7j / 7 de 11h à 23h
depuis un poste fixe

Nous sommes un lieu d'accueil où le caractère humain des relations est prioritaire, où le conjoint survivant se sent écouté, aidé par des responsables qui ont traversé la même épreuve.

Notre Association Départementale a pour but :

- **DE DEFENDRE LES DROITS** des personnes en situation de veuvage,
- **DE LES AIDER** dans leurs démarches administratives,
- **DE LES REPRESENTER** auprès des Pouvoirs publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable,

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis.

Sur le plan départemental, permanences tous les lundis de 10h à 17h et tous les samedis de 10h à 12h.

*15, rue Anatole France à la ROCHE SUR YON
Renseignements au 02 51 37 03 14*

Déplacement à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Chèques Taxi destinées aux personnes âgées et aux personnes handicapées

Afin de faciliter les déplacements des personnes âgées, le Conseil Départemental de la Vendée accorde une aide sous forme de 10 chèques-taxi d'une valeur unitaire de 10 € par année civile et par personne.

LES CONDITIONS

- Etre âgé de plus de 70 ans.
- Ne pas avoir de moyen de transport
- Résider en Vendée et à leur domicile

Cette aide est accordée sous conditions de ressources.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie, avec l'avis d'imposition reçu en 2016 sur les revenus 2015.

Infos sociales

JEUNESSE



MISSION LOCALE DU SUD VENDEE

> Notre rôle et mission

Siège Social

47 rue Tiraqueau
85200 Fontenay Le Comte
☎ 02.51.51.17.57
☎ 02.51.51.18.83
✉ mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr

Antenne

14 pl. du Général Leclerc
85400 Luçon
☎ 02.51.56.89.12
✉ misv.lucon@wanadoo.fr

Horaires

Du Lundi au jeudi
De 9 h à 12 h 30 et
De 13 h 30 à 17 h 30

Le Vendredi
De 9 h à 12 h 30 et
De 13 h 30 à 16 h 30

Entretien individuel sur RDV

La Mission Locale du Sud Vendée remplit une mission de service public pour l'EMPLOI des jeunes. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et l'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

La Mission Locale est au service de tous les jeunes domiciliés sur son territoire (7 Communautés de Communes du sud Vendée).

Elle propose un accueil et un accompagnement afin de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et de répondre aux besoins des entreprises

Cet accompagnement se caractérise par un accueil de proximité, par des informations précises et ciblées pour chacun, par des entretiens individualisés permettant de réaliser un diagnostic formalisé et de proposer des services adaptés. Un référent unique suit le jeune tout au long de son parcours.

Un accompagnement renforcé et contractualisé qui apporte diverses aides au jeune et facilite l'accès à différentes mesures ainsi que l'accès à l'emploi.

> Nos Services

ORIENTATION FORMATION	ACCES A L'EMPLOI	VIE QUOTIDIENNE
Découverte des métiers et des filières professionnelles	Accompagnement vers l'emploi	Aides à la mobilité
Prestations d'orientation	Atelier CV, Lettre de Motivation Simulation à l'entretien d'embauche	Aides financières (santé, logement, subsistance)
Visites et des immersions en entreprise	Parrainage	Atelier Logement/Budget
La formation	Rencontres avec des employeurs	Atelier Santé
L'accès à la qualification par l'alternance (Apprentissage, Contrat de Professionnalisation)	Accompagnement des employeurs au recrutement (promotion des mesures d'aide à l'embauche)	Accès à la culture et aux sports

Toute notre actualité : www.missionlocalesudvendee.com
Présentation de la Mission Locale en vidéo : <https://vimeo.com/161053925>

Vie pratique

Le Recensement Militaire



DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS
RÉGION NORD-OUEST

Le centre du service national d'Angers
☎ 02 44 01 20 50
csn-angers.sec.fct@intradef.gouv.fr

ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD-OUEST
Centre du service national d'Angers

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Le recensement CITOYEN OBLIGATOIRE

RCO

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Ce que dit la loi Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser **entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant**. Le recensement citoyen est une démarche **obligatoire et indispensable** pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Avant 16 ans ?

L'obligation de recensement, préalable obligatoire en vue de la participation à la JDC, ne débute qu'à l'âge de 16 ans (art. L. 113-1 du code du service national).

Entre 16 et 25 ans ? La loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 ne prévoit plus la justification du recensement entre le 16^{ème} et le 18^{ème} anniversaire. **L'attestation de recensement** délivrée aux jeunes, **n'est donc plus le document qui justifie de la situation du jeune au regard des obligations du service national**. Même si l'attestation de recensement est encore remise au jeune, **seul le certificat JDC** ou un certificat d'exemption **est demandé lors de la constitution du dossier** pour des examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, BAC...).

Révision des listes électorales

Pour voter en 2017, les demandes d'inscription doivent être effectuées en mairie avant le **31 décembre 2016**.

Elections Présidentielles

Le 23 avril et 07 mai 2017

Elections Législatives

Les 11 et 18 juin 2017

Vie pratique

Artisans & commerçants à L'Orbrie

« La Balançoire Bleue » : Corinne Deschodt Café-restaurant - 5 rue du Lavoir	06 82 87 80 99
Boulangerie-pâtisserie « La lutine » 197, rue des Lutins	02 51 69 12 27
Salon de coiffure « Marie-Luce » 7, rue du Lavoir	02 51 69 73 64
Eau service plus : Thierry Lemire 12, ruelle des Ecoliers	02 51 00 49 78
Menuisier : Patrice Perraud Rue de l'Industrie	06 34 11 88 24
Peintre artisan : Dominique Raison 14, route de Puy Chabot	06 80 95 53 22 dominiqueraison@yahoo.fr
Entreprise MB—Rénov : Mickaël Bordas 13, rue des Fontenelles	06 67 44 93 33 mb.renov@yahoo.fr 06 01 71 23 56
Energie Sud Vendée : Philippe Guinodéau 24, rue de la Chaume	06 13 18 22 28 energiessudvendee@hotmail.fr
Tourais maintenance services : Patrick Tourais 22, rue du Beauvoir	02 28 13 08 13
Garagiste : Pascal Thuilot 33, rue de Bône	06 78 04 71 73
Chambres d'hôtes « Logis du Ranquinet » 8, impasse du Ranquinet	02 51 69 29 27 jacques.reigner@aliceadsl.fr 06 50 01 86 12
Broderie Distinction : Elisabeth Calleeuw 35, chemin du Fief aux Prêtres	06 11 16 74 71 broderiedist@orange.fr
Peintre-plasticienne : Loichot Christine 7, rue de la Prairie	06 52 97 24 85
Services à la personne : Dominique Midy 13, rue des Noyers	06 12 84 33 06
Naturopathe : Florent Louvard 13, rue de la Chaume	06 64 92 77 85 <u>site</u> : http://florentlouvard.wix.com/la-sante-simplement

Vie pratique



Facture déchets, les règles vont changer.

LA REDEVANCE INCITATIVE : A SUIVRE...

L'enquête menée sur les 44 communes du territoire du Sycodem a permis de recueillir les données des foyers, des entreprises et des services publics, de les renseigner sur la mise en œuvre de la redevance à partir du 1^{er} janvier 2018, de leur remettre les équipements de collecte nécessaires (bac d'ordures ménagères pucé, carte d'accès en déchèterie et en apport volontaire) et de pucer les bacs jaunes à des fins statistiques.

Pour rappel, la redevance incitative est un nouveau mode de financement du service de collecte, qui prend réellement en compte la consommation de ce service par l'utilisateur. La facture se composera d'un abonnement couvrant les charges fixes. Et d'une part variable liée à la consommation du service au-delà de l'abonnement.

LES CHANGEMENTS EN 2017

2017 est une année d'observation. Celle-ci permettra de vous transmettre, **au 2nd semestre, une grille tarifaire la plus ajustée au comportement de la population**. Une facture à blanc vous sera envoyée durant l'année à titre informatif. Vous n'aurez pas à la régler : vous recevrez votre Redevance ou Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme habituellement. La Redevance Incitative remplacera définitivement la Redevance et la Taxe au 1^{er} janvier 2018.

En 2017, suivant votre secteur d'habitation :

- **Les levées de vos bacs seront comptabilisées.** Veillez à présenter votre bac plein sur la voie publique, et à le retirer dans votre propriété après son vidage, de façon à éviter les dépôts extérieurs. Les anciens bacs d'ordures ménagères qui n'auraient pas été remplacés ne seront plus collectés.
- **Les dépôts dans les conteneurs enterrés de Fontenay-le-Comte seront comptabilisés** (lorsque le contrôle d'accès équipera ces conteneurs). Le Sycodem informera de la mise en service effective du matériel.
RAPPEL : La trappe des conteneurs enterrés d'emballages est adaptée aux dépôts des déchets un par un. Elle est nécessairement différente de celle des ordures ménagères pour éviter que des sacs y soient introduits, ce qui polluerait l'ensemble du contenu sans permettre de valorisation.
- **Les entrées en déchèterie seront comptabilisées.** Pensez à vous munir de votre carte d'accès.

IMPORTANT : les anciens bacs d'ordures ménagères ne seront plus vidés à partir de 2017. Si vous avez reçu un nouveau bac pucé, nous vous demandons de ne plus présenter l'ancien à la collecte des déchets dès maintenant. Si vous n'avez pas encore rencontré les enquêteurs, nous vous invitons à prendre rendez-vous rapidement au 02.51.00.52.27 ; ou contacter le Sycodem au 02.51.50.75.35.



Après les fêtes, **recyclez** vos coquilles d'huîtres et coquillages



Votre commune participe à l'opération de collecte de coquilles d'huîtres et de coquillages, venez les déposer à :

L'ORBRIE

Collecte du 23 décembre 2016
au 10 janvier 2017

Lieu de collecte:

Atelier communal
Rue de l'Industrie



Collecte de coquillages uniquement :

coquilles d'huîtres, coquilles saint jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes...
Tout apport contenant des crustacés (crevettes, langoustines), rince-doigts, assiettes ou autres déchets ne sera pas accepté.

Pour plus d'informations renseignez-vous auprès de
de votre commune ou sur www.sycodem.fr

